

COMMUNIQUE DE PRESSE

Succès de l'augmentation de capital d'environ 25 M€ d'Immobilière Dassault

Souscription à titre irréductible et réductible à hauteur de 109 % de l'émission

Paris, le 3 octobre 2025 – 08h00 (CEST):

Immobilière Dassault (la « **Société** ») annonce ce jour le succès de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, lancée le 15 septembre 2025, qui a été souscrite à hauteur de 109,4 %.

659 727 actions ont été souscrites à titre irréductible, ce qui correspond à un taux d'exercice des droits préférentiels de souscription de 96,2 %. La souscription à titre réductible a porté sur 90 537 actions et ne sera en conséquence que partiellement allouée, à hauteur de 25 850 actions nouvelles¹.

Le montant final brut de l'opération s'élève à 25,4 M€ et se traduit par la création de 685 577 actions nouvelles.

Le règlement-livraison des actions nouvelles interviendra le 7 octobre 2025. Les actions nouvelles porteront jouissance courante. Elles seront assimilables aux actions existantes déjà négociées sur Euronext Paris. L'admission des actions nouvelles est également prévue pour le 7 octobre 2025, sur la même ligne de cotation des actions existantes, code ISIN FR0000033243.

À compter de cette date, le capital social de la Société sera composé de 7 541 347 actions.

Immobilière Dassault remercie vivement l'ensemble de ses actionnaires et des investisseurs qui ont participé à cette opération pour la confiance qu'ils ont ainsi exprimée dans la stratégie et les perspectives de la Société.

L'opération a été dirigée par BNP Paribas en qualité de Coordinateur Global.

INFORMATION AU PUBLIC

Un document d'information a été préparé pour les besoins de l'Offre (et les admissions aux négociations des Actions Nouvelles sur le marché réglementé d'Euronext Paris) conformément à l'annexe IX du règlement

¹ Réparties selon un coefficient de 0,269675676 calculé sur le nombre de droits présentés à l'appui des souscriptions à titre irréductible sans qu'il puisse en résulter une attribution de fractions d'action nouvelle et sans que l'attribution puisse être supérieure à la quantité d'actions nouvelles demandées à titre réductible

Ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie

2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 (le « **Document d'Information** ») concernant le prospectus à publier lors de l'offre au public de valeurs mobilières ou de leur admission à la négociation sur un marché réglementé (le « **Règlement Prospectus** »).

Le Document d'Information peut être consulté, sous réserve de certaines restrictions, sur le site internet de la Société : https://immobiliere-dassault.com/fr/investisseurs/communiques-de-presse.html. Le Document d'Information a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») le 15 septembre 2025 (avant l'ouverture du marché).

Le Document d'Information ne constitue pas un prospectus au sens du Règlement Prospectus, et n'a pasété soumis à l'examen et à l'approbation de l'AMF, en tant qu'autorité compétente conformément à l'article 20 du Règlement Prospectus.

Immobilière Dassault attire l'attention du public sur les facteurs de risque décrits dans la section « Facteurs de risque propres à l'Emetteur » du Document d'Information. Le document d'enregistrement universel d'Immobilière Dassault pour l'exercice 2024, le rapport financier semestriel au 30 juin 2025 et l'ensemble des communiqués de presse d'Immobilière Dassault sont disponibles sur le site internet de la Société : https://immobiliere-dassault.com/fr/investisseurs/communiques-de-presse.html.

A propos d'IMMOBILIERE DASSAULT (www.immobiliere-dassault.com)

IMMOBILIERE DASSAULT est une société foncière spécialisée dans la détention et la gestion d'actifs immobiliers de bureaux, de commerce, d'hôtels et de musée de qualité principalement situés à Paris. Au 30 juin 2025, le patrimoine était composé de 14 actifs d'une valeur totale s'élevant à 888,9 M€ (hors droits). IMMOBILIERE DASSAULT constitue un véhicule privilégié d'accès au marché immobilier de bureaux et de commerces de qualité, et a opté pour le régime des sociétés d'investissements immobiliers cotées (SIIC) en 2006.

Compartiment B d'Euronext Paris

ISIN: FR0000033243

Reuters: IMDA.PA - Bloomberg: IMDA FP

Contacts

IMMOBILIERE DASSAULT

Membre du Directoire en charge des finances Josée Sulzer j.sulzer@groupe-dassault.com

NewCap

Relations Investisseurs et Communication financière Tél.: 01 44 71 94 92 dassault@newcap.eu

AVERTISSEMENT

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ni une sollicitation d'offre d'achat, et il n'y aura pas de vente d'actions dans un État ou une juridiction où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale en l'absence d'enregistrement ou d'approbation en vertu des lois sur les valeurs mobilières de cet État ou de cette juridiction.

La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession de ce document sont tenues de s'informer de ces éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017. Les investisseurs potentiels sont

Ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie

invités à lire le Document d'Information avant de prendre une décision d'investissement afin de comprendre les risques et avantages potentiels associés à la décision d'investir dans les valeurs mobilières concernées.

S'agissant des États membres de l'Espace économique européen (autres que la France) et du Royaume-Uni (les « **Etats Concernés** »), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public de titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des Etats Concernés. Par conséquent, les valeurs mobilières concernées ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des Etats Concernés, sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 1 (4) du Règlement Prospectus ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par la Société d'un prospectus au titre de l'article 3 du Règlement Prospectus et/ou des réglementations applicables dans ces Etats Concernés.

La diffusion du présent communiqué n'est pas effectuée par et n'a pas été approuvée par une personne autorisée (« authorised person ») au sens de l'article 21(1) du Financial Services and Markets Act 2000. En conséquence, le présent communiqué est adressé et destiné uniquement aux personnes situées au Royaume-Uni, (i) qui sont des investment professionals répondant aux dispositions de l'Article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'amendé) (l'« Ordonnance »), (ii) qui sont des personnes répondant aux dispositions de l'article 49(2)(a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations, etc. ») de l'Ordonnance ou (iii) à toute autre personne à qui le présent communiqué pourrait être adressé conformément à la loi (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii) et (iii) étant ensemble désignées comme les « Personnes Habilitées »). Tout investissement ou toute activité d'investissement en relation avec le présent communiqué de presse est réservé aux Personnes Habilitées et ne peut être réalisé que par ces personnes. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient.

Ce communiqué ne constitue pas une offre ni une sollicitation d'achat, de vente ou de souscrire des valeurs mobilières aux Etats-Unis. Les valeurs mobilières mentionnées dans ce communiqué n'ont pas fait l'objet d'un enregistrement au titre du U.S. Securities Act of 1933, tel que modifié (le « Securities Act ») ou de toute réglementation en matière de valeurs mobilières applicable dans tout état ou toute autre juridiction aux Etats Unis et ne pourront être offertes ou vendues aux Etats-Unis en l'absence d'un enregistrement au titre du Securities Act qu'à travers un régime d'exemption ou dans le cadre d'une opération non soumise à une obligation d'enregistrement au titre du Securities Act. La Société n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux Etats-Unis ni de procéder à une offre au public aux États-Unis.

Ce communiqué ne peut être distribué directement ou indirectement aux États-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

BNP Paribas agit exclusivement pour le compte d'Immobilière Dassault et aucune autre personne dans le cadre de l'Offre et ne considérera aucune autre personne comme son client respectif et ne peut être tenue à l'égard d'un quelconque tiers de fournir la même protection qu'à l'un quelconque de ses clients ou de fournir des conseils dans le cadre de toute offre de valeurs mobilières, ni être considéré comme ayant fourni des conseils relatifs à la présente émission, au contenu de ce communiqué ou à toute opération, convention ou autre sujet auxquels il est fait référence dans le présent communiqué.